

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 02 mars 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 02 mars 2015 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absente excusée : Mme MARCAILLOU.

Absents : MM. SANCHEZ – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **VENTE TERRAIN « SAINTE-ANNE ».**

Avant d'aborder cette question, M. le maire demande à M. Raymond BENOIT, 1^{er} adjoint, indirectement concerné, de quitter la salle afin de ne pas participer au débat.

Puis il informe le conseil municipal que la SAS GLOBAL-HABITAT a déposé une demande de permis d'aménager sur des terrains privés appartenant à deux villeglygeois, classés en zone 1AUd.

Afin de sécuriser l'accès de cette opération, cet opérateur privé sollicite la commune afin d'acquérir une partie des parcelles AR n° 60 et n° 62 destinées à la voie d'accès et à l'ouvrage hydraulique du futur lotissement.

La superficie concernée qui n'est pas encore bornée est d'environ 600 m² et son prix de vente serait de 10 000 €, ce qui représente 15 € le m² environ.

Le conseil municipal, après débat, approuve à la majorité le principe de cette vente au prix global de 10 000 € (5 Pour, 5 Abstentions).

M. le maire invite M. BENOIT à réintégrer le conseil municipal.

- **D.F.C.I. SECTEUR « CROUSTET ».**

M. le maire rappelle à ses collègues qu'en 2013, la commune avait été saisie par l'O.N.F. en vue de procéder à l'élargissement et au débroussaillage de certains chemins du secteur du « Croustet », dans le cadre du D.F.C.I.

Faute de subvention, cette opération n'avait pas été réalisée.

La commune est saisie à nouveau par l'O.N.F. qui indique qu'au titre de l'année 2015, le département serait prêt à participer à 80 %, soit 3 110 € et la part restante à la charge de la commune serait de 702 €.

Accord unanime du conseil municipal pour la reprise de cette opération.

- **AVANCE TRESORERIE 2015.**

M. le maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait l'avance financière des travaux du lotissement.

La difficulté de commercialisation de celui-ci fait que la commune se trouve selon la période budgétaire face à des besoins de trésorerie et notamment pour régler les entreprises du Centre de Loisirs, d'autant plus que, dans le cadre de cette opération, la commune doit également avancer la TVA et les subventions accordées.

Il propose à ses collègues qu'une ligne de trésorerie soit contractée auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée d'un an, au taux de 1,75 %. Cette avance sera mobilisée en cas de besoin.

Accord unanime du conseil municipal.

- **EMBAUCHE JEUNES 2014.**

Préalablement au débat de cette question, le maire fait part aux conseillers des contraintes financières devant lesquelles va se trouver la commune suite aux diminutions des dotations de l'Etat pour 2015.

Afin de maintenir les équilibres financiers, il y a obligation de faire des économies dans les dépenses de fonctionnement.

Parmi les mesures prises pour 2015, il propose de suspendre pour cette année l'embauche de jeunes pour la période estivale, d'autant plus qu'avec la présence d'un nouvel agent technique, l'organisation des services techniques pourra être assurée durant les congés d'été.

Il indique également que cette année, il ne sera pas procédé au fleurissement du village.

Accord unanime du conseil municipal sur ces décisions.

Pour des raisons personnelles, M. Stéphane AZEMA quitte la séance.

- MAINTENANCE INFORMATIQUE.

M. le maire informe ses collègues que pour la maintenance du parc informatique deux sociétés ont été consultées : @ Computers qui assure déjà la maintenance et Micro 11.

Les propositions des deux sociétés étant quasi identiques, le maire propose de retenir pour cette année Micro 11 et ce pour des raisons de proximité et de réactivité.

Accord unanime du conseil municipal pour le choix de Micro 11 pour un montant T.T.C. de 960,00 €.

- AVENANT CONTRATS « SODEXHO ».

A la suite à la rupture des relations commerciales entre la SODEXHO et le Groupe KORIAN, le maire indique à ses collègues que la SODEXHO de Conques n'assure plus le service du portage des repas cantine et personnes âgées depuis le 28 février 2015.

Il est proposé à la commune une continuité de service avec la société SODEXHO de Limoux dans les mêmes conditions financières et de prestations et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire de juillet 2015.

De plus, le maire informe ses collègues qu'à la suite d'une réunion avec les services du CIAS de Carcassonne- Agglo, ces derniers, dans le cadre de leurs compétences, assureront le portage des repas aux personnes âgées à compter du 1^{er} avril 2015.

Afin d'assurer les prestations de SODEXHO Limoux, il y a lieu d'établir un avenant pour le portage des repas personnes âgées jusqu'au 31 mars 2015 et la cantine scolaire jusqu'aux vacances d'été 2015.

Accord unanime du conseil municipal.

M. le maire indique qu'une consultation sera effectuée durant l'été, afin de désigner la société qui assurera les repas de la cantine à compter de la rentrée de septembre 2015.

- QUESTIONS DIVERSES.

- *Aire publique de lavage.*

Par courrier du 09 février 2015, le maire indique que la commune a été à nouveau saisie par les services de la D.D.T.M. au sujet de la non-conformité de l'aire publique de lavage et de remplissage de matériels agricoles et de l'obligation de mise aux normes.

Compte tenu des contraintes administratives et juridiques, il demande à ses collègues qu'une réflexion soit engagée.

Une décision devra être prise afin que la commune ne soit plus responsable en matière de salubrité et d'environnement au regard de cette installation non conforme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 20 h 00.

Le Maire,



Alain MARTY